

FEUILLE DE ROUTE POUR LE MANDAT 2020-2026

À DOMINIQUE TRICHET-ALLAIRE, ADJOINTE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, NATURE EN VILLE, BIODIVERSITÉ, ENR, PROPRIÉTÉ, ZÉRO DÉCHET, LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS.

Nous sommes convaincu·es de l'urgence d'une véritable transition écologique pour la sauvegarde de l'environnement et du vivant. Elle passe avant tout par la lutte contre le réchauffement climatique, toutes les pollutions, et par le principe de ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer, ni produire plus que ce qu'elle peut supporter.

La révolution écologique ne se réalisera pas sans une transformation profonde des modes de production, de consommation, des modèles économiques et socio-culturels à l'échelle nationale et internationale. Cependant, ces mutations ne pourront s'opérer sans une réappropriation collective du sens et des enjeux écologiques, ancrée dans la réalité du quotidien, au plus près de la vie des gens.

L'échelle locale de la commune demeure ainsi indispensable pour opérer cette transition. La Ville de Malakoff est pleinement engagée pour sa réalisation avec la volonté d'une action globale et cohérente, transverse à l'ensemble des politiques publiques déployées.

A ce titre, l'engagement de mettre en place une grille de lecture verte du budget municipal sera l'une des priorités de ce début de mandat. L'objectif est de rendre lisible et visible, synthétiquement, la part du budget municipal qui y est consacré, dans tous les domaines d'action publique.

En premier lieu, la question des énergies occupe une place prépondérante dans la transition écologique. C'est pourquoi, nous allons relancer en priorité le projet de géothermie au stade Lénine, avec nos partenaires du Sipperec, de Montrouge et d'autres communes qui souhaiteraient s'y engager. Il permettra à terme de fournir de l'énergie renouvelable, un chauffage non polluant à des coûts moins élevés qu'actuellement. Nous poursuivrons également le travail engagé sur les économies d'énergie, dans nos équipements publics comme dans les constructions nouvelles ou rénovations énergétiques, inscrites notamment dans la charte des promoteurs pilotée par l'adjoint à l'urbanisme. Au-delà, nous voulons interroger les modalités actuelles de gestion des ressources, privatisées, soumises aux lois du système capitaliste et de la rentabilité. Ces ressources sont des biens communs que nous voulons réintégrer à une gestion collective, notamment en engageant la réflexion autour d'une régie publique de l'eau.

En second lieu, la protection de l'environnement et du vivant sera notre boussole. Un travail sera mené sur une charte écologique des événements publics en lien avec l'adjointe pilote. Nous poursuivrons la bataille engagée contre l'utilisation du glyphosate et des pesticides nocifs pour l'environnement et la santé, notamment par notre investissement dans le collectif des Maires anti-pesticides.

Cela rejoint notre volonté d'augmenter encore la part du bio dans les cantines pour atteindre rapidement les 50 % et proposer plus régulièrement des menus végétariens, sous le pilotage du conseiller délégué à l'alimentation et à la restauration collective.

Cet enjeu touche aux questions d'agriculture urbaine qui prennent une ampleur nouvelle et plus largement de la place de la nature. Il s'agit de penser autrement notre urbanité, non pas pour transformer la ville en campagne, mais bien pour rééquilibrer et redonner une naturalité à nos villes urbaines denses et pour favoriser l'instauration de circuits courts. C'est un moyen indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique, contre la pollution, et préserver un environnement durable et agréable à vivre.

La priorité sera donnée à la poursuite de la végétalisation des espaces privés et publics : façades, toitures, parcelles de pleine terre. Nous redynamiserons le permis de végétaliser, pour que chaque habitant·e s'approprie cette démarche que ce soit en habitat collectif ou individuel. A ce titre, nous multiplierons les jardins partagés, les plantations en pleine terre, et leur donnerons une plus grande visibilité et ouverture sur la ville. Cette démarche sera au cœur de l'avancement des grands projets d'aménagement de Barbusse et de la Porte de Malakoff.

La prégnance des parcs et jardins dans l'usage de la ville par les populations sera renforcée. Nous voulons accentuer l'effet d'îlot de fraîcheur, de « poumons urbains », d'espace de respiration qui puisse être vécu au quotidien par toutes et tous, dans le même sens que la création de cour oasis dans les écoles. A la suite du square Romain Rolland, nous mènerons des concertations sur le réaménagement des squares Larousse, Soweto, et étudierons à l'extension du square Malleret-Joinville pour permettre d'augmenter la part de végétalisation tout en aménageant des espaces de jeux. Par ailleurs, nous créerons un nouvel espace vert aux usages mixtes à la place de l'actuel collège Wallon, après sa reconstruction par le Conseil départemental.

Le développement de la nature dans la ville implique une réflexion accrue sur la biodiversité. C'est pourquoi nous mettrons en place un projet d'observation participative de la biodiversité permettant d'identifier l'existant à préserver et le potentiel à déployer, des refuges Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) aux nichoirs et hôtels à insectes, en passant par les ruchers. Nous nous appuyerons sur la dynamique de la ferme urbaine qui a permis la mise en place de potagers partagés et de l'éco-pâturage, en élargissant son fonctionnement, son ouverture sur la ville et son rôle pédagogique en direction de tous les publics.

A ce titre, la place de l'arbre dans la ville mérite une attention particulière. Parfois vécus comme de simples éléments décoratifs, nous voulons faire de l'arbre un outil de la transition écologique dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement climatique et la pollution. Nous travaillerons avec les habitant·es à la mise en place d'une charte de l'arbre pour repenser l'intérêt des arbres en ville, les fonctions utiles des différentes essences, leur rôle dans la préservation des écosystèmes.

Enfin, la protection de l'environnement et de la biodiversité nécessite une action globale sur la propreté. Nous avons l'ambition d'une ville à la fois durable et agréable à vivre. La pollution produite dans l'espace public dégrade l'environnement de vie des gens. En lien étroit avec Vallée Sud Grand Paris qui a la compétence Déchet, nous agissons à notre échelle pour développer des outils et des actions en faveur de la propreté.

Nous accentuerons en amont les actions de prévention de réduction des déchets en direction de tous les publics (scolaires, familles, bailleurs sociaux, acteurs économiques) et renforcerons la verbalisation en aval pour sanctionner les contrevenants. Nous relancerons la démarche « éco-mégot » visant à éradiquer les dépôts de mégots, et nous réfléchirons à l'opportunité d'installer des caméras sur certains points noirs de dépôts sauvages d'encombrants sur la voie publique. En parallèle, nous demanderons à Vallée Sud-Grand Paris la mise en place de l'enlèvement des encombrants à la demande.

Penser le cycle de vie des déchets nécessite d'agir à la fois sur leur production et sur leur réutilisation. C'est le sens de la démarche « zéro déchet » que nous appuierons et dont l'ambition est leur réduction drastique, autant que possible. Elle s'appuie sur le tryptique des « 3 R » : réduire, recycler, réemployer. Nous la mènerons à l'échelle de la municipalité, en lien avec les associations locales engagées, en particulier l'antenne locale de Zéro Waste. En ce sens, nous travaillerons notamment à la suppression progressive de l'utilisation de plastiques, en particulier dans les commerces.

En ce qui concerne le recyclage et le réemploi, nous mènerons à bien la relocalisation de la Ressourcerie ouverte en 2018. En parallèle de l'équipement progressif des espaces publics en corbeilles permettant le tri, nous développerons la collecte sélective des biodéchets et améliorerons la gestion des composteurs publics. Ce travail sera mené à la fois dans les écoles, les centres de vacances, sur le marché, et s'engagera également avec les commerçants et restaurateurs de la commune.

La problématique écologique des pollutions prend une ampleur particulière dans les grandes villes et métropoles, denses et actives. Leur acuité dans les consciences comme dans les revendications s'ancrent dans des mouvements de plus en plus populaires à l'image de la lutte des maires anti-pesticides. Ces problématiques, même si elles relèvent pour l'essentiel de niveau d'action supérieure (région, métropole, état), trouvent des résonances et des déclinaisons au niveau local.

Pour engager pleinement Malakoff dans la nécessaire transition écologique, nous voulons faire de la lutte contre toutes les pollutions un marqueur d'amélioration du quotidien. Il s'agira de travailler en priorité à la réduction des pollutions de l'air, sonores et visuelles, qui constituent les principales sources locales génératrices de problématiques environnementales et humaines.

Le chantier prioritaire de la mise en œuvre de la ZFE, zone à faible émission, initiée par le vote du Conseil municipal, devra permettre d'engager une transformation profonde des usages de la voiture.

L'objectif ambitieux est de supprimer la circulation des véhicules polluants à l'horizon 2030. Il nécessite un accompagnement important des automobilistes tant du point de vue économique et social (coût d'un changement de véhicule pour une partie des propriétaires pauvres) que du point de vue des pratiques (changement de modes de déplacement vers les mobilités douces et actives autant que possible). A ce titre, le projet de supermétro prévu dans le cadre du Grand Paris Express que nous soutenons permettra d'améliorer l'offre de transports alternatifs pour les Francilien·nes et les Malakoffiot·es.

Une vigilance particulière devra être apportée au calendrier de mise en œuvre de la ZFE pour adapter et pouvoir anticiper très en amont les nouvelles restrictions au fur et à mesure de leur application. En corollaire, nous étudierons les investissements nécessaires en termes de stationnement et de recharge électrique dans les parkings de la commune, afin de déployer les alternatives utiles aux véhicules non polluants en développement. Pour cela, un travail d'articulation sera à opérer entre l'échelle décisionnelle métropolitaine et la déclinaison locale pour que chaque malakoffiot·e en comprenne et en partage le sens, les objectifs et la réalisation.

Plus largement, les questions de pollution liées aux déplacements seront à traiter en lien étroit avec l'adjoint aux mobilités, notamment pour les actions intégrées au Plan Global de Déplacement dont la finalisation est l'une des priorités du début de mandat. Cet axe touche aux pollutions sonores, tant on sait que le trafic automobile est générateur de bruit, que ce soit par la quantité de passage de véhicule, leur gabarit (poids lourds), ou encore leur vitesse. C'est l'une des premières entrées de la lutte contre les pollutions sonores dont le PGD sera l'un des principaux leviers d'actions.

Au-delà, nous étudierons les déclinaisons locales du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, voté par le Conseil municipal en 2019. L'objectif d'amélioration de la qualité de vie pour tou·tes les habitant·es doit rester une boussole et infuser plus largement les différents pans de l'action locale. Nous étudierons notamment la réactivation et l'extension du périmètre d'intervention de l'observatoire du bruit local, initié avec des habitant·es autour des nuisances provoquées par les lignes SNCF traversant la commune. A ce titre, l'observatoire régional Bruitparif peut être un outil important pour la ville dans la lutte contre les pollutions sonores.

Dans une ville dense de petites couronnes, en pleine mutation urbaine, un vrai sujet se fait jour qu'il convient de suivre avec attention : les nuisances sonores liées aux chantiers et travaux. Nous réfléchirons aux moyens d'anticiper, avec les habitant·es et les acteurs intervenants, la production de bruit dans les grands projets de rénovation d'ampleur comme dans les petits chantiers récurrents (réseaux, voirie etc). En lien avec l'adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme, une réflexion sera menée pour juger l'intérêt d'intégrer des éléments sur ce point dans la Charte des promoteurs.

A la croisée de ces deux thématiques, nous nous engagerons pleinement pour peser dans le chantier intercommunal des Ateliers du périphérique lancé par la Ville de Paris pour penser le devenir du périphérique. Notre commune en a accueilli la première rencontre, notamment dans la perspective de la transformation du site de l'INSEE dans le cadre du projet d'aménagement des Portes de Malakoff.

Enfin, la question des pollutions visuelles, longtemps sous-estimée, connaît une acuité nouvelle, en particulier dans les zones urbaines denses. En premier lieu, la gestion de l'éclairage public est mise en lumière avec le triple objectif de concilier économie d'énergie, limitation de la pollution visuelle et amélioration du sentiment de sécurité et de tranquillité publique. Il s'agit de produire moins et mieux de lumière en ville, de retrouver une forme de naturalité des nuits en zone urbaine dense, garantie d'un cadre de vie apaisé. En partenariat avec Vallée Sud Grand Paris qui en a désormais la compétence, le travail pourra être mené par expérimentation, à l'échelle de micro-quartier.

En second lieu, une problématique émerge autour des publicités commerciales considérées comme génératrices de pollutions. Cette question a une histoire longue, à l'image des grandes campagnes d'interdiction d'affichage sur les murs dans les grandes villes au XIXe siècle. Régie par le Code de l'Environnement, la limitation de la publicité vise initialement à protéger l'environnement d'un point de vue architectural et urbain. Mais elle touche aussi un sujet politique plus profond, celui de l'emprise visuel du champ commercial. Le Règlement Local de Publicité Intercommunal, récemment voté par le Territoire, sera l'outil support dont il conviendra de suivre la mise en application au niveau local. Nous pourrions l'enrichir d'actions nouvelles à l'instar de la réflexion sur l'interdiction des écrans publicitaires à l'intérieur des locaux commerciaux, aujourd'hui exempts de toute réglementation.

L'engagement total de la municipalité dans cette révolution écologique doit s'accompagner d'un véritable travail d'appropriation individuelle et collective des enjeux pour une responsabilité partagée, appuyée sur des luttes politiques concrètes à porter dans tous les lieux de décision.